

Avis public d'élection

Municipalité

Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Léonard-de-Portneuf

Municipalité

par Nancy Clavet, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, conseiller # 1, conseiller # 2, conseiller # 3, conseiller # 4, conseiller # 5 et conseiller # 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2017	09	22
année	mois	jour

 au

2017	10	06
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi

2017	10	06
année	mois	jour

 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2017	11	05
année	mois	jour

de 10 h
à 20 h

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017	10	29
année	mois	jour

de 12 h
à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Nathalie Paquet

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Nathalie Naud

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : 260, rue Pettigrew

Saint-Léonard-de-Portneuf

418 337-6741

Ind. rég. Numéro de téléphone

*Adjoint

Adresse : _____

Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

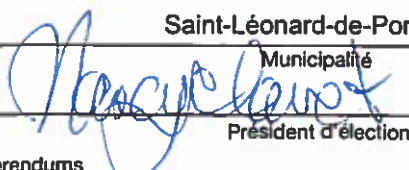
Donné à _____, le

Saint-Léonard-de-Portneuf

Municipalité

2017 09 19

année mois jour



Président d'élection

SM-1 (09-06) D

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99